



Glossaire observation et mesure de l'impact

Données tirées de l'OCDE 2009: „[Glossary of Key Terms in Evaluation and Results Based Management](#)“ ainsi que De-GEval „[Glossar der Standards für Evaluation](#)“.

Étude de base (*baseline study*): Une analyse qui décrit la situation avant une mesure de développement et qui peut servir de point de référence pour l'évaluation des progrès ou pour des comparaisons.

Étude finale (*endline study*): Une analyse qui décrit la situation immédiatement après une mesure de développement. La comparaison de ses résultats avec ceux de l'étude de base permet d'évaluer l'efficacité d'un projet.

Comparaison « *baseline - endline* » : Une analyse comparative des données de fin et des données de base pour évaluer l'efficacité d'un projet.

Instruments de collecte de données : Procédures utilisées au cours d'une évaluation pour identifier les sources d'information et collecter des données. Remarque : des exemples de ces procédures sont les enquêtes informelles et formelles, les entretiens individuels et de groupe avec les communautés, les discussions de groupe de discussion, les avis d'experts, les études de cas, les recherches documentaires.

Effet : Changement intentionnel ou non intentionnel résultant directement ou indirectement d'une action.

Efficacité, effectivité : Mesure dans laquelle les objectifs d'une mesure de développement ont été atteints ou sont susceptibles de l'être, compte tenu de leur importance relative. Remarque : Le terme est également utilisé comme unité de référence globale des effets positifs ou de la valeur d'une mesure de développement, c'est-à-dire la manière dont une mesure de développement a atteint ou est susceptible d'atteindre ses principaux objectifs pertinents.

Cadre logique (*logframe*) : Outil de gestion permettant d'optimiser la conception des actions, principalement au niveau du projet. Dans ce cadre, il faut identifier les éléments stratégiques (*inputs*, *outputs*, effets directs et à plus long terme) et leurs relations de cause à effet, les indicateurs ainsi que les hypothèses ou les risques susceptibles d'exercer une influence sur le succès ou l'échec d'une mesure de développement. En ce sens, le cadre logique facilite la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'une action de développement.

Inputs/ressources, intrants : Ressources financières, humaines et matérielles utilisées pour une mesure de développement.

Activité, mesure : Actions ou activités lancées qui mobilisent des *inputs* tels que des ressources financières, des services de coopération technique et d'autres types de ressources afin d'obtenir des *outputs* spécifiques.

Outputs/extrants : Des produits, des biens d'investissement et des prestations de services résultant d'une action de développement. Cela peut également inclure des changements induits par une mesure de développement et qui sont pertinents pour atteindre des effets directs.

Outcomeréalisation, effet direct (court et moyen terme) : Les changements ou *outcomes* attendus ou réalisés à court et moyen terme (par exemple, au niveau des groupes cibles), causés par les *outputs* d'une mesure.

Effets de développement (à long terme), effets de la politique de développement, impacts : Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, causés directement ou indirectement, intentionnellement ou non, par une mesure de développement.

Impact : En général, un changement attribuable à des causes. Un changement empiriquement mesurable parmi les groupes cibles d'une mesure de développement, qui peut être attribué à la mesure (analyse d'attribution) ou pour lequel il est plausible de conclure que la mesure a apporté une contribution significative (analyse de contribution).

Dans les évaluations, on s'intéresse le plus souvent aux changements déclenchés directement ou indirectement par l'objet de l'évaluation, qui doivent être considérés séparément des autres causes sur le plan analytique. On distingue souvent entre les effets à court, moyen et long terme sur les groupes cibles (*outcomes*) ou sur d'autres personnes, groupements, institutions, systèmes, etc.

Suivi : Processus continu de collecte systématique de données sur des indicateurs spécifiques dans le but d'identifier à temps les besoins de pilotage et d'informer sur les progrès réalisés et les objectifs atteints ainsi que sur l'utilisation des moyens mis à disposition. A la différence d'une évaluation, le suivi n'est pas évaluatif et est toujours longitudinal.

Évaluation : Évaluation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique en cours ou achevée, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats, sur la base de données obtenues de manière empirique et de critères transparents. L'objectif est de déterminer la pertinence et la réalisation des objectifs, ainsi que leur efficacité pour le développement, leur efficacité, leur impact à plus long terme et leur durabilité. L'évaluation doit fournir des informations crédibles et utiles qui permettent d'intégrer les enseignements tirés dans le processus de décision des bénéficiaires et des donateurs. En outre, le terme "évaluation" désigne un processus visant à déterminer la valeur ou l'importance d'une action, d'une politique ou d'un programme, autrement dit **une appréciation aussi systématique et objective que possible d'une mesure de développement prévue, en cours ou achevée.**

Objet d'évaluation : Ce qui est examiné et évalué dans le cadre d'une évaluation et ce à quoi les conséquences éventuelles de l'évaluation se réfèrent. Les projets/programmes sont le type d'objet d'évaluation le plus courant dans de nombreux domaines d'application.

Évaluation ex ante : Évaluation réalisée avant la mise en œuvre d'une mesure de développement sur la base de concepts, de plans ou de demandes et portant sur des aspects tels que le besoin, la faisabilité ou les chances de réussite.

Évaluation ex post : Évaluation d'une action de développement après son achèvement (rétrospective). Remarque : cette forme d'évaluation a généralement lieu 3 à 5 ans après la fin de la mesure de développement. Les données collectées avant ou pendant la mise en œuvre du programme peuvent également être prises en compte. L'accent est souvent mis sur la durabilité et les effets à long terme.

Évaluation finale : Étude réalisée à la fin d'une mesure (ou d'une phase de cette mesure) afin de déterminer le degré des impacts directs attendus. Une évaluation récapitulative doit permettre de se faire une idée de la valeur du programme.

Évaluation intermédiaire : Évaluation réalisée au cours de la phase de mise en œuvre d'une mesure. Terme associé : évaluation formative.

Évaluation formative : Évaluation visant à améliorer les performances et le pilotage, le plus souvent lors de la phase de mise en œuvre d'un projet ou d'un programme. Remarque : les évaluations formatives peuvent également être réalisées pour d'autres raisons, par exemple pour vérifier le respect des dispositions légales ou comme élément d'une initiative d'évaluation plus large.

Évaluation sommative : Évaluation de bilan dont le but est de prendre une décision sur l'objet de l'évaluation (p. ex. poursuite, extension, arrêt). Implique une évaluation globale rétrospective.

Évaluation des processus : Évaluation de la dynamique interne des organisations responsables de la mise en œuvre d'une mesure de développement, de leurs instruments politiques, de leurs mécanismes de prestation de services et de leurs pratiques de gestion, ainsi que des liens entre ces éléments. **Les évaluations de processus servent à examiner et à évaluer les projets en cours, dans le but de tirer des conclusions sur leur mise en œuvre effectuée précédemment et de formuler des recommandations pour leur continuité et leur progression.** Contrairement aux évaluations d'impact, l'intérêt principal des connaissances ne réside pas (uniquement) dans la vérification des effets, mais surtout dans l'analyse des mécanismes d'action et de l'influence des facteurs externes sur ceux-ci (mise en œuvre).

Évaluation de l'impact : Une évaluation qui se concentre sur l'identification et l'appréciation des effets globaux d'une mesure de développement et qui va au-delà des résultats immédiats d'une intervention, d'un projet, d'un programme ou d'une politique. Les évaluations d'impact peuvent se concentrer (i) sur des résultats plus élevés plutôt que sur l'output d'une intervention, (ii) sur des résultats à plus long terme, (iii) sur un groupe d'interventions au sein d'un secteur ou d'une zone géographique spécifique ou (iv) explicitement sur les effets générés par une intervention, c'est-à-dire l'attribution d'effets à une intervention.

Évaluation externe : Évaluation d'une mesure de développement par des organismes et/ou des personnes qui n'ont pas été impliqués dans la conception et la mise en œuvre de la mesure et qui n'appartiennent ni aux bailleurs de fonds ni aux organisations de mise en œuvre. Une évaluation externe est toujours une évaluation par un tiers, mais cela n'est pas synonyme, car les évaluations externes peuvent également être réalisées en interne (par exemple par d'autres unités organisationnelles dans le cadre d'une "*in-house-evaluation*").

Évaluation interne : Évaluation d'une mesure de développement par un organisme et/ou des individus appartenant à la même organisation que celle qui est responsable de l'objet de l'évaluation. Peut être réalisée sous forme d'auto-évaluation ou d'évaluation par un tiers ("*in-house-evaluation*").

Évaluation par un tiers : Évaluation dans laquelle les évaluateurs ne participent pas/n'ont pas participé au développement, à la mise en œuvre ou à la gestion de l'objet de l'évaluation. Contrairement à l'auto-évaluation, la responsabilité des rôles et du programme est ici séparée. Peut être réalisée en tant qu'évaluation interne ou externe.

Auto-évaluation : Évaluation dans laquelle les personnes qui développent et/ou mettent en œuvre un objet l'évaluent de manière autonome et sous leur propre responsabilité. Les rôles d'évaluateur, de responsable de programme et parfois de mandant coïncident ici. Il s'agit toujours d'une évaluation interne ("*in-house-evaluation*").

Assurance qualité : L'ensemble des activités visant à évaluer et à améliorer l'utilité ou la valeur d'une activité de développement ou sa conformité aux normes existantes. Remarque : des exemples de mesures d'assurance qualité sont les révisions de projets ou de programmes, la gestion axée sur les résultats, les révisions ad hoc tout au long du développement, les évaluations, etc. L'assurance qualité peut également porter sur l'évaluation de la qualité d'un portefeuille de projets et de son efficacité en termes de développement.

Termes de référence : Document écrit définissant l'objectif et la portée de l'évaluation, les méthodes à utiliser, les normes et les standards par rapport auxquels les performances ou les analyses doivent être évaluées, les ressources mises à disposition et les délais à respecter, ainsi que les exigences en matière d'évaluation et, en règle générale, les questions ou les critères d'évaluation.

Fiabilité : Cohérence et fiabilité des données sur lesquelles se basent les évaluations. Ce terme fait référence à la qualité des outils, des procédures et des analyses utilisés pour la collecte et l'interprétation des données. Remarque : les informations sont considérées comme fiables lorsque des observations répétées avec les mêmes instruments dans des conditions identiques donnent les mêmes résultats et lorsque différents chercheurs arrivent à la même conclusion (*Inter-rater-Reliability*).

Validité : La manière dont les stratégies et les instruments de collecte de données mesurent réellement ce qu'ils sont censés mesurer.

Triangulation : En combinant plusieurs sources de données, méthodes et analyses, les évaluateurs essaient de surmonter les distorsions qui surviennent lorsqu'une étude ne se base que sur une seule source d'information, une seule méthode ou un seul observateur. Différenciation entre la triangulation des données ou des sources, la triangulation des méthodes (se réfère aussi bien aux instruments de collecte des données qu'aux procédures d'analyse) et la triangulation des chercheurs.

Participation aux processus d'évaluation : La participation se réfère avant tout à la clarification du mandat (p.ex. accord sur la conception de l'enquête, la délimitation de l'objet de l'évaluation ainsi que des tâches et des objectifs de l'évaluation, les instruments de collecte et les sources de données), à l'échange continu sur l'avancement de l'enquête et aux décisions communes concernant les adaptations éventuellement nécessaires ainsi qu'à l'interprétation des résultats (p.ex. appréciation des conclusions, élaboration et adaptation des recommandations, identification des leçons à tirer/ « *lessons learnt* »). L'évaluation ne peut être effectuée que par des experts (externes) indépendants, du moins dans le cas d'une évaluation externe, sinon l'indépendance ne peut pas être garantie.

Indépendance : La crédibilité d'une évaluation dépend en partie du degré d'indépendance avec lequel elle a été menée. Dans ce contexte, l'indépendance signifie l'absence d'influence politique et de pression de la part de l'organisation concernée. L'évaluation indépendante se caractérise par un accès libre à l'information et une autonomie totale dans la conduite des enquêtes et la diffusion des résultats.